

**Vœu, adopté à l'unanimité,
des représentants élus des personnels
siégeant en FPMA d'affectation de l'académie de Toulouse**

La loi modifiant le Statut Général de la Fonction publique est soumise à l'examen du Parlement.

Les représentants élus des personnels en siégeant en FPMA d'affectation de l'académie de Toulouse demandent solennellement :

- la suppression dans le projet de loi de toutes les dispositions visant à abolir dans le Statut Général les droits des personnels, dont certains sont acquis depuis la Libération, notamment la consultation des Commissions Administratives Paritaires en matière de mutations et de gestion des carrières (avancements, promotions) ;
- à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, dont le devoir est de protéger les personnels de son administration d'État, et d'agir pour que soient préservés et garantis ces droits.

À Toulouse, le 21 juin 2019

Les élus académiques représentants des personnels au titres des oraganisations
SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC,
CGT Educ'action, SUD Éducation, SNFOLC-FO, SNETAA-FO